



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bulletins de salaire

Question écrite n° 50781

Texte de la question

A la demande du ministre du travail et des affaires sociales, une commission chargée d'étudier les mesures de simplification a été mise en place en septembre 1996. Son président, M. Turbot, a remis le 11 décembre dernier un rapport qui preconise 34 mesures de simplification. Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait que la seule mesure concrète prise depuis est l'instauration d'un plafond unique de sécurité sociale pour chaque année civile. Qui plus est, fin janvier, les entreprises se sont vues obligées de compliquer encore les bulletins de paie : création d'une CSG déductible, d'une contribution exceptionnelle et temporaire, modifications des taux Assedic, retraite complémentaire, changement du plafond de la sécurité sociale, modification de la valeur « des avantages en nature »... Elle demande avec insistance au ministre de faire en sorte que sa volonté de simplification passe réellement et rapidement dans les faits. Il en va de la confiance des entreprises dans les pouvoirs publics et de la survie de certaines d'entre elles.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50781

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2017